



Location véhicule

Par Laurent 65

Bonjour

J ai loué un véhicule pour déménager j'ai contracté une assurance supplémentaire au contrat

J ai eu un accident responsable que des dégâts matériels

Le Loueur me débité 2500 euros et m indique que l assurance supplémentaire ne couvre pas les accidents du aux négligences de conduites.

Alors qui ne m a pas indiqué ces indications.

La caution sur le contrat d assurance est de 450 euros

Et normalement c est au propriétaire à se retourner contre l assurance

La le Loueur réclame le remboursement des dégâts atotal

Que dois je faire . Prendre un avocat et aller en justice ?

Par Violet

Bonjour Laurent65,

Lorsque vous demandez :

"Que dois je faire . Prendre un avocat et aller en justice ?"

Vous pourriez dans un premier temps consulter un avocat dont la prestation est gratuite ; si tel et votre choix, n'omettez pas de lui montrer tous les documents dont vous disposez : pas de souci, l'avocat les lira mais ne les conservera pas.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Cordialement.